



Nettoyage : un système d'exploitation qui brise les corps !

Le [rapport de l'ANSES](#) (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) publié le 13 novembre, vient démontrer une fois de plus, la très forte « sinistralité » pour les travailleur·euses du nettoyage, liée aux conditions de travail et aux produits utilisés.

Venant appuyer ce que nous pouvons constater chaque jour sur le terrain, le rapport relève :

- une fréquence et gravité des accidents du travail plus importantes que dans la moyenne de l'ensemble des salarié·es;
- un nombre de maladies professionnelles deux fois plus élevé;
- un nombre de licenciements pour inaptitude près de deux fois plus fréquents;
- des pathologies comme les troubles musculo-squelettiques (TMS) importantes ;
- des maladies respiratoires dues aux produits très fréquentes.

C'est tout sauf une fatalité : des mesures s'imposent !

La CNT-Solidarité Ouvrière dénonce l'organisation même du travail dans ce secteur où la sous-traitance domine, diluant les responsabilités et encourageant par le dumping social, une exploitation des plus brutales.

La CNT-SO dénonce la non-application, à grande échelle dans le secteur, des législations aujourd'hui applicables en protection des salarié·es.

La sinistralité et la souffrance au travail ne sont que le fruit de ce **système généralisé de maltraitance au travail qu'il faut abattre.**

Dans l'immédiat, la CNT-SO revendique :

- x Une évolution de la législation pour imposer des mesures de prévention efficaces, interdire les produits toxiques.
- x Le renforcement des effectifs de l'Inspection du Travail avec un nombre d'agent·es suffisant !
- x Un renforcement des sanctions à l'encontre des employeurs, en cas de manquement aux règles d'hygiène et de sécurité.
- x La responsabilisation des entreprises utilisatrices qui doivent être solidaires de leurs sous-traitants, en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles en augmentant leur taux de cotisations *accidents du travail et maladies professionnelles* (AT/MP)
- x L'augmentation du nombre de jours de formation à l'hygiène et la sécurité des membres des CSE.
- x La reconnaissance de la pénibilité des métiers de la propreté et une retraite à taux plein dès 55 ans.

**Ca suffit, agissons collectivement avec la CNT-SO
pour défendre nos droits , notre santé et notre dignité !**

NOUS CONTACTER / INFOS

✉ contact@cnt-so.org

✂ [cntso_fr](https://www.cntso.fr)

🦋 [cnt-so.bsky.social](https://www.cnt-so.bsky.social)

f [cnt.so](https://www.cnt.so)

🌐 [cnt-so.org](https://www.cnt-so.org)